



FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE POUR REFECTION DE FAÇADE

Demande déposée en Mairie de Billom le :

DEMANDEUR
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Téléphone :

PROJET :
Adresse du bâtiment concerné :
.....
Nombre de façades visibles de la rue :
Montant HT des travaux (joindre le devis de l'entreprise chargée de la réalisation des travaux) :

- Le taux de subvention est de 25% du montant HT des travaux. L'aide est plafonnée à 4000 €
- Les travaux doivent concerner les façades visibles de la rue des maisons d'habitation et des commerces, à l'exclusion des dépendances et des murs de clôtures.
- Les travaux subventionnables concernent les travaux de façade (enduits, peinture) ainsi que les travaux de peinture des menuiseries si la façade est refaite dans sa globalité.
- Seuls les immeubles situés dans le quartier médiéval et ceux situés dans les voies mentionnées dans délibération du Conseil Municipal du 11/12/2009 (aide aux rénovations des façades), peuvent bénéficier de cette aide.
- Toute demande doit faire l'objet d'un avis de la commission d'urbanisme.
- Il est obligatoire d'obtenir l'autorisation de réaliser les travaux après dépôt d'une déclaration de travaux soumise à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.
- Le paiement de la subvention est réalisé sur production de la facture acquittée, voire même après vérification éventuelle des travaux réalisés.

Je soussigné....., reconnait avoir pris connaissance des modalités d'obtention de l'aide et m'engage à faire réaliser les travaux conformément au projet et aux éventuelles prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France.

Fait à Le

Signature

Cadre réservé à l'administration
Décision du conseil municipal
Décision de la commission d'urbanisme.....